



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2017

La présente note a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Un point sur l'avancée de la mutualisation doit avoir lieu.

Une délibération spécifique prend acte du débat et le rapport fait l'objet d'une publication.

Éléments de contexte

- **Les orientations nationales :**

L'assemblée a adopté, en première lecture, le projet de loi de finances 2017 en date du 22 novembre 2016.

Il prévoit la diminution de moitié, par rapport à 2016, de la baisse de dotations pour le bloc communal. Ce sera donc toujours bien une baisse de ressource.

Dans le même temps, il est envisagé de stabiliser la péréquation : le Fonds de Péréquation de Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) serait bloqué à un milliard d'euros.

Pour ce qui concerne les recettes, l'état maintiendrait le fonds de soutien à l'investissement local (FPIC) en l'abondant de 200 millions d'euros. Toutefois, ce fonds n'est pas capté facilement, il faut le solliciter et être retenu (ce qui ne fût pas le cas en 2016 pour notre collectivité).

En matière de fiscalité, les valeurs locatives seraient revalorisées de 0,4 % (inflation constatée sur un an).



- **Au plan local :**

Comme d'autres collectivités, nous subissons à nouveau la fermeture d'un site industriel important sur notre territoire. Cela impacte forcément les ressources liées à l'activité économique, et il est difficile d'agir sur ces décisions emportées par des intérêts financiers dans la majorité des cas.

Toutefois, le site existe et il est possible d'espérer qu'il pourra redémarrer avec d'autres entreprises. Par ailleurs, nous savons également que d'autres entreprises du territoire envisagent de se développer, cela redonne de l'espoir.

L'activité touristique s'est bien maintenue en 2016, et malgré une crispation de la fréquentation touristique au niveau national, notre territoire a encore bénéficié d'une très bonne dynamique, gageons que cette tendance perdurera longtemps.

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS évoqués lors du débat 2016, se trouvent donc confortés ;



MAINTENONS LE CAP



- achever le travail commencé au niveau de la Sologne à vélo : veiller à recevoir nos touristes au mieux et renouveler notre offre pour rester compétitifs,
- faire avancer le projet de franchissement de l'autoroute pour le développement touristique (le travail a été relancé en cette fin 2016),
- développer l'itinérance équestre,
- achever les réfections de voirie : depuis le transfert des voies intercommunales en 2008, chaque année, une tranche de travaux de réfection en profondeur des voies a été réalisée, nous voyons le bout du tunnel et cela permettra de dégager des crédits pour de nouveaux projets, sachant que la réfection de qualité libère aussi des crédits d'entretien qui baissent automatiquement (dernière tranche en 2017),
- œuvrer pour le développement économique avec le projet de pépinière qui avance,
- réaliser l'accessibilité aux handicapés de nos bâtiments, dans le cadre de l'Ad'Ap,
- construire une halle sportive à Nouan-le-Fuzelier et à Lamotte-Beuvron,
- financer avec l'aide de la Région et du Conseil Départemental le déploiement de la fibre optique avec une charge financière la plus importante prévue en 2020 et 2021.



Des actions qui devront se conjuguer avec les transferts de compétences imposés :

- ✓ au 1^{er} janvier 2018 la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),



- ✓ au 1^{er} janvier 2020 au plus tard la gestion du service eau et assainissement.

LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE montrent une collectivité avec une annuité totale (tous budgets consolidés) de 11 € par habitant, ce qui représente la moitié de l'endettement des structures de même strate.

S'il n'est pas question d'organiser un concours d'endettement, cela démontre tout de même que la capacité à poursuivre les investissements sur le territoire n'est pas obérée par les actions déjà entreprises.





La dette se répartit comme suit :

Année	Objet	Montant	Durée	Taux	Dernier remboursement
2007	Siège social achat	70 000 €	15	4,57	2022
2010	Achat local technique	185 000 €	15	3,07	2025
2010	Terrain Lamotte-Beuvron	100 000 €	30	3,35	2040
2010	Travaux voirie	200 000 €	15	3,04	2025
2010	Travaux voirie zones activités	200 000 €	15	3,04	2025
2015	Réhabilitation de la piscine	700 000 €	15	1,97	2030

Il faut noter que le dernier emprunt réalisé est calé sur une durée de 15 années, alors même que les travaux investis grâce à ce financement, auront une durée de vie supérieure à 30 ans.

L'encours de dette au final (1 148 872,57 € au 1^{er} janvier 2017) reste également inférieur (d'un tiers à peu près) aux EPCI de même taille.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ont augmenté en 2016, mais pour comprendre le total qui passe de 5 055 768 € en 2015 à 5 237 318 € en 2016 (estimé le 20/12/2016), il faut raisonner dans le détail.

Cette évolution s'explique par :

+ 100 323 €

➤ **dans le chapitre des charges générales,**

- des grosses dépenses que l'on peut qualifier d'exceptionnelles (20 000 € de réfection de voirie par exemple, ou la réparation des pompes de la piscine de Lamotte-Beuvron pour 8 930 €), ainsi les seuls postes d'entretien de bâtiment et de voirie sont passés de 19 461 € en 2015 à 53 197 € en 2016,
- le poste de remboursement de frais aux communes s'élève à 36 675 €, alors qu'il était à zéro en 2015, cela correspond au rattrapage d'arriérés de facturations,

le reste de la hausse s'explique par + 5 000 € en honoraires (étude de l'URHAJ et frais d'avocats du fait des recours sur marchés publics), + 5 300 € en frais de nettoyage de locaux (recours au privé) et + 20 000 € de fluides et produits d'entretien du fait de la ré-ouverture de la deuxième piscine,



+ 64 166 €

➤ **le chapitre des frais de personnel** a lui augmenté de 11 % par rapport à 2015.

Cela est dû :

❖ À de nouvelles dépenses choisies :

- le fonctionnement des deux piscines qui a entraîné le recrutement de saisonniers,
- le paiement de la contribution au salaire de l'agent mis à disposition par la commune de Lamotte-Beuvron,



- la charge financière d'un apprenti sur l'année entière en 2016 (2015 n'ayant supporté que 4 mois),
- la dépense nouvelle pour le financement de la participation employeur aux tickets restaurants égale à 5 128 €,

❖ À des augmentations de dépenses imposées :

- la hausse des cotisations,
- la majoration du coût de l'assurance statutaire,
- l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2016 de 0,6%, et les reclassements indiciaires en catégorie C et B qui ont augmenté le coût salarial dès le début de l'exercice.

Les effectifs permanents (hors saisonniers et salariés d'associations) ont légèrement augmenté :

	2015	2016
Administratif	3	3
Technique	2	2
Sport	4	5
Culture	4,5	4,5
Économie	0,25	0,5
TOTAL	13,75	15



Le temps de travail est toujours basé sur la durée légale de 35 heures par semaine.

En matière d'action en faveur du personnel, la collectivité adhère au CNAS, participe à hauteur de 20 € pour le financement des mutuelles labellisées et la garantie maintien de salaire, et a mis en place, en 2016, l'attribution de chèques de table de 4,50 € (dont 2,25 € financés par Cœur de Sologne).

P OINT SUR LA MUTUALISATION



Par délibération en date du 3 décembre 2015, le conseil communautaire avait adopté son schéma de mutualisation.

Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Force est de constater que la mutualisation ne s'organise pas forcément à partir d'un cadre (tel que le schéma), elle débute par une vraie volonté politique et s'articule autour d'actions quotidiennes des services.

Les budgets évoluent (ressources en raréfaction) et la mutualisation pénètre les esprits petit à petit :

- la réflexion autour de logiciels communs a débuté entre les Directeurs(trices) Général(e)s des Services (adhésion au GIP RECIA, logiciel sur les marchés publics par exemple),
- la mise en place de rencontres professionnelles sur des thématiques très ciblées pour partager les connaissances est enclenchée,
- le partage de matériel est évoqué par les élus et a commencé avec l'entretien de la Sologne à vélo,
- le partage de personnel est en place à travers des conventions (développement économique) mais également en 2016, la mise à disposition de quelques journées agent au profit d'une de nos collectivités,
- l'organisation de l'Office de Tourisme a été complètement revue avec le regroupement des forces et actions sur trois communautés de communes,



- les initiatives communales se répandent en forme de partage dans le domaine culturel (Sculpt'en Sologne, Rencontres Musicales de Chaon par exemple) et la gestion du PACT a été reprise par la communauté de communes.

QUE POUVONS-NOUS ENVISAGER POUR 2017 ?

Les dépenses de fonctionnement augmenteront également :



- ✓ en effet, l'ouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP) entraînera des dépenses, notamment le coût du salarié qu'il faudra financer. Ce nouveau service ne sera pas producteur de recettes, mais il permettra d'apporter une aide à la population du territoire et cela peut être considéré comme production de richesse.
- ✓ la valeur du point augmente à nouveau le 1^{er} janvier 2017 de 0,6 % et des reclassements interviennent dans le cadre du nouvel espace statutaire. Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) devra également se mettre en place,
- ✓ le déménagement du siège social induira aussi de nouvelles dépenses.

MAIS

Comme d'habitude, tout sera tenté pour diminuer les dépenses lorsque cela est possible (suppression de la machine à affranchir par exemple).

Il est nécessaire de développer une vigilance permanente sur les postes de dépenses pour éviter l'effet ciseau des baisses de ressources et hausses de dépenses.



Pour 2017, les lignes directrices du budget s'articulent toujours autour de la non augmentation des taux en matière fiscale, et de la poursuite d'une politique active en matière d'investissement avec des projets structurants :

- la halle sportive sur la commune de Vouzon,
- la fin de la réhabilitation de la voirie,
- la finalisation de la construction de la salle d'activités sur la commune de Chaon,
- des investissements informatiques pour le réseau des bibliothèques (y compris la mise à neuf de la salle informatique de la médiathèque),
- la naissance de la pépinière d'entreprises.



CONCLUSION

« La prudence ne doit pas empêcher l'ambition pour notre territoire ».

